



« Monseigneur Dione »

B.P. 208 Thiès - Sénégal

Tel : 33-951-63-44

E-mail : emgrdione@orange.sn

Renseignements relatifs à l'école "Monseigneur Dione"

Section infirmière et Sage-femme d'état

CONDITIONS D'ADMISSION

L- DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature devant être communiqué par le (la) candidat (e) à la Direction de l'école doit comprendre les pièces suivantes :

- 1 demande d'admission manuscrite (préciser le choix de la section)
- 1 extrait de naissance,
- 1 copie légalisée du BAC ou de l'attestation au BAC,

(Homologation pour les étrangers)

- 1 certificat de visite / contre visite,
- 1 extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois,
- 1 certificat de nationalité,
- 2 photos d'identité
- des frais d'examen à 5000 Frs

2- Exigences requises pour poursuivre des études :

- Obtenir, après évaluation de l'ensemble des épreuves du concours une note comprise entre 50 et 100% de la somme des notes attribuées à chacun des items du test.

- S'engager à payer à l'échéance fixée les frais de scolarité exigés.

EPREUVES DU TEST

DATE DU TEST D'ENTREE : 21 septembre 2023

EPREUVE : écrit et Entretien :

Français : dissertation ou narration (TL)

Entretien :

DEBUT DU DEPOT DU DOSSIER : Mars 2023

CLOTURE DU DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE : 18 septembre 2023

DUREE DE LA FORMATION : Trois (3) années académiques

FRAIS D'INSCRIPTION :

1^{ère} année = 120 000 frs + deux mois : octobre et août (100000) =

220.000 frs + 2 rams de papier A4

2^{ème} année = 120 000 frs + deux mois : octobre et août

(100000) = 220.000 frs + 2 rams de papier A4

3^{ème} année = 120 000 frs + deux mois : octobre et août

(100000) = 220.000 frs + 2 rams de papier A4

FRAIS DE SCOLARITE :

- 50 000 frs par mois

Ouverture des classes : 12 octobre 2023.

N.B. Les frais d'inscription et de scolarité peuvent subir des augmentations.